VILLE DE BRUXELLES

Développement urbain Rénovation urbaine



STAD BRUSSEL

Stadsontwikkeling Stadsvernieuwing

Réf. Farde e-Assemblées : 2538284

N° OJ: 55

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Contrats de Rénovation Urbaine : CRU7 - "Autour de la Gare du Midi".- Actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective ciblé sur six thématiques.- Appel à projets.- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation Urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation Urbaine 7 - "Autour de la Gare du Midi", approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 30 mars 2023, des actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles :

Considérant qu'à cette fin un appel à projets communal sera organisé du 23 avril au 13 juin 2024;

Considérant que les projets seront ensuite sélectionnés par un comité d'avis et les porteurs bénéficieront d'un subside afin de les réaliser endéans la période d'exécution du CRU 7, soit avant le 30 mars 2028 ;

Considérant que pour ce faire un subside total de 270.000 euros a été allouée, en privilégiant l'attribution d'un ou deux projets forts.

Considérant que les projets sélectionnés devront être en lien avec différentes thématiques tels que la cohésion sociale et vie collective, la culture, la ville climatique, la mobilité douce, les evironnements entrepreneuriaux et la propreté.

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu d'approuver un règlement de participation en vue de sélectionner les lauréats en tant que porteurs de projet définissant les droits et les obligations de chacune des parties pour l'exécution de l'appel à projets en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE:

Article unique : Le règlement de participation de l'appel à projets communal du CRU7 - "Autour de la Gare du Midi", est adopté.



Réf. Farde e-Assemblées : 2538284

Annexes:

Règlement de participation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées) Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

